

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-057

OBJET : Validation de la programmation 2020 de l'appel à projets du contrat de ville de Carcassonne

Le Président de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu le décret 2014-1750 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération n° 2015-187 du Conseil communautaire de Carcassonne Agglo du 26 juin 2015 approuvant la signature du contrat de ville de Carcassonne pour la période 2015-2020 ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 qui renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- La mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire,
- Un contrat de ville unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants dans la co-construction des contrats et leur pilotage.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

L'appel à projets du contrat de ville, dont le lancement a été initié le 25 novembre dernier et clôturé le 10 janvier 2020, a vocation à soutenir des projets de développement social, économiques et urbains, en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Carcassonne. L'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre le quartier et le reste du territoire et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Dans le cadre de cet appel à projets Carcassonne Agglo a choisi de cofinancer avec l'État, et/ou la Ville de Carcassonne, des opérations répondant aux orientations du contrat de ville. Les partenaires cosignataires tels que la Région, la CAF, le Conseil Départemental, Habitat Audois et Alogéa, se sont également engagés sur le cofinancement de certains projets. D'autres partenaires doivent, d'ici la fin du premier semestre 2020, confirmer et flécher leur droit commun sur les actions présentées au regard de leurs engagements dans le cadre du contrat de ville et de la rénovation du contrat de ville à travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Cette proposition de programmation a fait l'objet d'une validation des partenaires financeurs.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la programmation 2020 du contrat de ville.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Porteur de projets	Thématiques	Montant Subvention AGGLO 2020
PILIER COHESION SOCIALE		
Alogéa	accès aux droits	1 000 €
CIAS	accès aux droits	11 500 €
Régie de quartiers	accès aux droits	1 100 €
Bastide Citoyenne	apprentissage de la langue	250 €
Bastide Citoyenne	apprentissage de la langue	250 €
EDUC +	apprentissage de la langue	4 000 €
FAOL-CREPA	apprentissage de la langue	1 000 €
CIAS	citoyenneté	2 200 €
Couleurs citoyennes	citoyenneté	10 000 €
Couleurs citoyennes	citoyenneté	12 350 €
Couleurs citoyennes	citoyenneté	8 000 €
RCF	citoyenneté	460 €
11 Bouge	Culture	4 365 €
11 Bouge	Culture	9 215 €
11 Bouge	Culture	4 365 €
Cie Portes Sud	culture	500 €
Cie Portes Sud	culture	1 000 €
Cirk'oblique	culture	1 970 €
Galerie chorégraphique	culture	1 570 €
Graph	Culture	970 €
Graph	Culture	900 €
Graph	Culture	500 €
Les Amis du Cinoch	culture	1 900 €
Musical Sol	Culture	1 800 €
One-One	culture	750 €
One-One	culture	1 870 €
District de l'Aude	lutte contre les discriminations	480 €
FAOL- Ecole de la 2° chance	lutte contre les discriminations	3 000 €
Les Francas	lutte contre les discriminations	500 €
Aude Sud Vacances	politique éducative familiale	1 400 €
CIAS	politique éducative familiale	3 500 €
CIAS	politique éducative familiale	920 €
Collège Jules Verne	politique éducative familiale	500 €
Couleurs citoyennes	politique éducative familiale	5 330 €
Couleurs citoyennes	politique éducative familiale	6 300 €
EDUC +	politique éducative familiale	1 455 €
EDUC +	politique éducative familiale	260 €
Farandole	politique éducative familiale	1 000 €
Farandole	politique éducative familiale	500 €
Farandole	politique éducative familiale	200 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Porteur de projets	Thématiques	Montant Subvention AGGLO 2020
Farandole	politique éducative familiale	200 €
Les Francas	politique éducative familiale	5 300 €
Les Francas	politique éducative familiale	1 440 €
Les petits Débrouillards	politique éducative familiale	460 €
Les petits Débrouillards	politique éducative familiale	460 €
Les petits Débrouillards	politique éducative familiale	480 €
Les petits Débrouillards	politique éducative familiale	460 €
Ville de Carcassonne	santé	580 €
Carcassonne Agglomération Viguier Futsal	sport	1 455 €
Ecole de karaté	sport	1 500 €
Football Féminin Bassin Carcassonnais	sport	1 500 €
Scie Sapie	participation citoyenne	1 000 €
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Amicale laïque		1 400 €
Carcassonne Olympique		1 000 €
CCI		1 000 €
CFPM		1 700 €
CIDFF		2 000 €
Eventorizon		1 000 €
Face		2 000 €
Face		2 500 €
Face		2 500 €
One-One		2 000 €
Régie de quartiers		4 000 €
Régie de quartiers		3 900 €
Trait d'union		800 €
PILIER CADRE DE VIE		
Alogéa		500 €
Compagnons bâtisseurs		1 500 €
Covaldem		1 950 €
Les petits Débrouillards		1 000 €
One-One		2 785 €
Régie de quartiers		6 500 €
Régie de quartiers		21 000 €
TOTAL appel à projets		185 000 €

Article 2 : D'octroyer des subventions et de mobiliser le montant de 185 000 € au titre de la programmation 2020 du contrat de ville.

Article 3 : Pour les subventions qui dépassent 23 000 €, de verser une avance de 80% à la signature de la convention par les représentants dûment mandatés des deux parties puis le solde de 20% après la remise des pièces prévues dans l'article 5 de ladite convention. Si le montant accordé ne dépasse pas la somme de 23 000€, il sera versé la totalité de la subvention dès la présente décision exécutoire.

Article 4 : De signer tout document administratif ou financier à intervenir relatif à l'ensemble des subventions attribuées.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice Générale adjointe en charge du département cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil communautaire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour son bénéficiaire ou de la date d'affichage pour les tiers et de la date de transmission en Préfecture.

Article 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Préfète de l'Aude.

Carcassonne, le 6 mai 2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

107

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200507-DDP-2020-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2020

Affichage : 11/05/2020